

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : MARTY, André

Titre : « Contribuer à gérer une période transitoire : Entre conflits et perspectives de décentralisation au Nord-Mali », in *Entre urgence et développement. Pratiques humanitaires en questions*, pp. 182-184

Editeur : Karthala, Paris

Date : 1997

Contribuer à gérer une période transitoire Entre conflits et perspectives de décentralisation au Nord-Mali

par André Marty

Le 11 avril 1992, la signature du Pacte national entre les Mouvements et Fronts unifiés de l'Azawad (Touaregs et Arabes) et le Gouvernement du Mali crée, en principe, les conditions d'un règlement équilibré et d'un retour de la paix mise à mal pendant deux années consécutives de troubles meurtriers, d'exodes et d'asphyxie économique. C'est dans ce cadre que la jeune institution du Commissariat au Nord organise une mission de consultants IRAM et de cadres nationaux afin de préciser les modalités de la reprise des activités dans la partie septentrionale du pays.

D'emblée, il apparaît très clairement que la situation dans le Nord est complexe. Elle est constituée d'un cercle vicieux entre, d'un côté, l'insécurité qui persiste et, de l'autre, la nécessité de mener des actions allant de l'urgence au développement en passant par la réhabilitation des projets et des infrastructures et par des aspects institutionnels, l'État n'étant plus guère représenté au niveau des arrondissements (échelon de base de l'administration générale). Concrètement, trois problèmes étroitement liés et à traiter conjointement sont formulés. Ils représentent autant de défis à relever :

- Comment gagner définitivement la paix, la sécurité et réconcilier là où le tissu social s'est déchiré ?
- Comment réinstaurer l'État d'une manière qui inspire confiance ?
- Comment favoriser la reprise économique ?

En réponse à ces questions, plusieurs propositions sont dressées et seront mises en application dès l'année 1993.

a) Création au niveau de chacune des trois régions (Tombouctou, Gao et Kidal) d'une « équipe mobile d'appui au processus de paix et de développement concerté » (EMA)³. Celle-ci est

3. Le financement des EMA et des appuis méthodologiques (notamment de l'IRAM) a été assuré par le Fonds d'aide et de coopération et la Caisse française de développement.

recrutée de façon, d'une part, à représenter le plus possible la diversité des populations locales et, d'autre part, à assumer conjointement (en équipe) les trois fonctions suivantes, découlant elles-mêmes des problèmes cernés auparavant :

- travailler à la paix et à la réconciliation sociale ;
- favoriser le retour de l'administration d'une manière qui implique des représentants du milieu (par la mise en place et l'accompagnement de « Collèges transitoires d'arrondissement-CTA ») ;
- accélérer le processus d'urgence-réhabilitation-développement.

b) Création au niveau de chaque arrondissement d'un CTA. Il s'agit d'une structure d'un nouveau type qui réunit le chef d'arrondissement qui le préside et des représentants locaux devant refléter la diversité sociale de sorte qu'aucune composante ne se sente exclue. Ces derniers sont à désigner par consensus local. Une fois mis en place, le CTA est appelé à gérer les affaires locales et ce, d'une façon collégiale. Comme son nom l'indique, cette institution est conçue à titre provisoire pour les trois régions du Nord. Elle doit disparaître avec le remplacement annoncé comme prochain des arrondissements par des communes sur l'ensemble du pays. Mais en attendant, de tels organes sont l'occasion d'expérimenter la gestion locale et d'anticiper ainsi sur la future décentralisation.

c) Élargissement des comités de développement en place au niveau des chefs-lieux de région et de cercle, composés essentiellement d'agents de l'État, aux membres de la société civile (projets de développement, ONG, députés et représentants des partis politiques, « personnes-ressources »...) de façon à ce que les principales forces vives collaborent véritablement à la recherche des solutions adéquates.

d) Redéfinition des projets de développement de façon à tenir compte des changements liés à l'instauration de la troisième République et des institutions démocratiques, à la signature du Pacte national et encore à la préparation de la décentralisation.

Très vite, ce schéma s'avéra efficace. Tout en s'activant à la mise en place des CTA, les EMA acquièrent très vite une connaissance fine des réalités locales. Grâce à leur composition (chacune disposait de quatre membres d'origines sociales diffé-

rentes), à leur savoir-faire d'équipe et à la confiance qu'elles inspiraient dans les différents milieux, elles ont réussi à accomplir leur mission. Très vite, leurs performances attirèrent l'attention des différentes missions ou délégations se rendant dans le Nord. Elles furent de plus en plus sollicitées pour accompagner ces dernières avec le risque parfois que ces demandes inattendues ne perturbent le déroulement de leurs programmes avec les CTA. Elles ont de plus été associées à la réflexion nationale conduite par la Mission de Décentralisation chargée de préparer la mise en place des futures communes dans l'ensemble du Mali.

Cette expérience originale est pleine d'enseignements. Dans le contexte du Mali de l'après-Pacte national où les corps de l'État (administration, services techniques) avaient du mal à assurer leur présence sur le terrain et où l'insécurité, quoique réelle, apparaissait de type résiduel, il a été estimé jouable de miser sur l'installation d'institutions provisoires. Elles avaient comme rôle de recréer les conditions d'un dialogue entre les populations elles-mêmes et entre celles-ci et les administrateurs. Pour ce faire, les équipes mobiles et les collèges transitoires d'arrondissement ont eu à œuvrer dans plusieurs directions à la fois :

- prise en compte des problèmes de sécurité et de réconciliation sociale en accompagnant notamment les rencontres intercommunautaires qui se multiplieront après l'exacerbation des tensions de 1994 ;
- accélération de la reprise des activités économiques (marchés, circulation des hommes, des marchandises et des troupeaux, ravitaillement...) dans l'optique du « continuum » urgence-réhabilitation-développement (redynamisation voire création de nouveaux projets...);
- gestion des affaires locales selon un compromis entre l'ancienne formule relevant de l'administration déconcentrée de l'état et la suivante, de nature décentralisée, qu'il était désormais possible d'expérimenter.

Alors que les premières élections communales sont en vue et que les CTA et les EMA sont, comme prévu, sur le point de laisser leur place aux nouvelles structures, l'expérience vécue par ces institutions transitoires n'en est pas moins riche de leçons pour l'avenir, non seulement pour le Nord-Mali lui-même mais aussi peut-être pour ailleurs.